

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

**Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DDCT 18 DASES** : Subventions (33 500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 33 500 € est attribuée à l'association Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les immigré.e.s (18632) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes, localisées dans le 20<sup>e</sup> :

- « Droits Intégration – Accès aux droits » (2021\_01804 / DDCT SEII - 13 500 € - 2021\_01592 / DDCT SPV – 8 000 €),
- « Permanences d'accès aux droits à la bibliothèque Assia Djebar » (2021\_02079 / DDCT SEII - 3000 € - 2021\_00300 / DDCT SPV – 1 000 € - 2021\_02078 / DASES Seplex – 2 000 €),
- « Manger Bouger Multiculturel » (2021\_04183 / DASES Santé – 4 000 €),
- « Cours de français » (2021\_00383 / DDCT SPV – 2 000 €).

Article 2 : Madame la Mairie de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs correspondant aux quatre projets.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**